



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***17123590***Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de LIEGE, division NEUFCHATEAUle **17 AOUT 2017**
jour de sa réception.
Le GreffierN° d'entreprise : **0413.825.754****Dénomination**(en entier) : **Entreprise Jérouville**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Libramont, Quartier Haynol 1 - 6800 Libramont-Chevigny****Objet de l'acte : Nomination du commissaire-réviseur**

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2017 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale approuve, à l'unanimité, de nommer la ScPRL Christophe REMON & Co comme commissaire pour l'exercice du mandat de commissaire pour une durée de trois ans (exercices comptables 2017, 2018 et 2019). La ScPRL Christophe REMON & Co a désigné Monsieur Christophe REMON, réviseur d'entreprises comme représentant pour l'exercice de ce mandat.

Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2019

S. N. JEROUVILLE, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/08/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).